
Association des industries de l'environnement
du Nouveau-Brunswick

*Dossier annuel au ministre
d'Environnement &
Gouvernement local*

Soumis respectueusement
le 20 novembre 2002

NBEIA  AIENB

LA TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 LA PRÉSENTATION**
- 2.0 LES ORIGINES**
- 3.0 LES SUJETS ANTÉRIEURS (1999, 2000, 2001)**
- 4.0 LES PROBLÈMES D'ACTUALITÉ**
 - 4.1 LES PROFESSIONNELS DE SITE QUALIFIÉS**
 - 4.2 LE PLAN DE FERME DE L'ENVIRONNEMENT**
 - 4.3 COMPOSTER**
 - 4.4 LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE D'OPÉRATEURS DE SYSTÈMES DE PROVISION D'EAU**
 - 4.5 L'ACQUISITION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT**
 - 4.6 LE CHANGEMENT DE CLIMAT**
- 5.0 LE RÉSUMÉ DE RECOMMANDATIONS**

1.0 L'INTRODUCTION

L'Association de l'Industrie de l'Environnement du Nouveau-Brunswick (AIENB) représente les membres qui conduisent régulièrement les affaires et des activités en rapport avec le secteur de l'industrie de l'environnement dans la province. Ce document représente le quatrième dossier annuel au Ministre du Département d'Environnement et Gouvernement Local (DEGLNB) où le comité de directeurs de l'AIENB, agissant de la part de ses membres, est offert l'occasion de présenter au gouvernement, des questions de l'environnement et des questions pertinentes en corrélation dont les membres croient que l'AIENB devraient adresser. Pendant l'année passée, le Comité a sollicité les membres de l'AIENB pour leurs idées et, dans ce dossier, pose des questions clés que nous aimerions apporter à l'attention du DEGLNB. Ce document est une consolidation d'inquiétudes clés qui ont été soumises à l'attention du forum politique provincial de l'AIENB et ont été examinées et approuvées par le Comité.

“Ce document représente le quatrième dossier annuel au Ministre du Département d'Environnement et Gouvernement Local (DEGLNB) où le comité de directeurs de l'AIENB, agissant de la part de ses membres, est offert l'occasion de présenter au gouvernement...”

2.0 LES ORIGINES

L'industrie de l'environnement du Nouveau-Brunswick secteur comprend plus de 200 compagnies, emplois plus de 2,500 gens et produit presque \$250 million dans les revenus annuels. Les services de l'environnement et produits concernant la surveillance, le contrôle de la pollution et la prévention, la restauration, la remédiation, la gestion des déchets, la distribution l'eau, le traitement de l'eau usée, aussi bien que les nombreux services associés qui sont fournis globalement par le secteur des affaires de l'environnement du Nouveau Brunswick. Au Nouveau Brunswick, plus des revenus de l'environnement sont produits de la provision de services de l'environnement que de la provision de marchandises de l'environnement. L'industrie de l'environnement est impliquée dans beaucoup des entreprises économiques qui se produisent dans la province et continuent à fournir des occasions stimulantes, dynamiques et rémunératrices pour les jeunes du Nouveau-Brunswick qui entre la main-d'oeuvre.

“Au Nouveau Brunswick, plus des revenus de l'environnement sont produits de la provision de services de l'environnement que de la provision de marchandises de l'environnement.”

“L’AIENB encourage les plus hauts niveaux pour les produits de l’environnement et les services à travers son engagement soutenu à l’éducation et le perfectionnement professionnel pour ses membres et les organisations non-membres, les groupes et les individus.”

Incorporé en 1994, l’AIENB représente, et sert comme une voix pour un grand pourcentage de la communauté de l’affaire de l’environnement. Nous avons continué à encourager des liens avec les plusieurs niveaux de gouvernement, le secteur privé et autres organisations non-gouvernementales apparentées.

L’AIENB encourage les plus hauts niveaux pour les produits de l’environnement et les services à travers son engagement soutenu à l’éducation et le perfectionnement professionnel pour ses membres et les organisations non-membres, les groupes et les individus.

3.0 LES SUJETS ANTÉRIEURS (1999, 2000, 2001)

Les dossiers antérieurs ont été présentés au Ministre du Département d’Environnement et Gouvernement Local (Ministre) en 1999, 2000 et 2001. Ces dossiers ont avancé les inquiétudes de l’AIENB et les recommandations qui se concentrent sur les régions suivantes de l’industrie de l’environnement:

1999

- La Gestion des Déchets Solides
- La Protection des Eaux Souterraines
- L’Infrastructure de l’Environnement
- Le Changement du Climat

2000

- Les Systèmes Septiques
- La gestion des Ressources Organiques et Nutritives
- Les approvisionnements écologiques
- l’Évaluation des Sites et la Remediation - l’ Action rectificative basée sur risque
- Formation et Éducation

2001

- Les Systèmes Septiques
- L’eau

- L'Urbanisation
- La Maison · les Réservoirs de stockage de l'Huile Chauffant

Dans la préparation de ce dossier, l'AIENB a examiné les recommandations avancées par nos membres et la réponse du gouvernement des trois dossiers antérieurs. De la perspective de l'AIENB, le DEGLNB a été très sensible à nos inquiétudes et a réagi à beaucoup de nos recommandations antérieures. Le suivant est un résumé bref de la situation de quelques-uns des questions présenté par l'AIENB:

- La gestion des déchets solides - la réduction des déchets et la diversion - Un plan d'action pour le Nouveau-Brunswick " esquisse les intentions de la province en rapport avec la gestion, la réduction et la diversion des déchets solides jusqu'à 2006. Ce plan a été rendu effectif par les Commissions régionaux des Déchets Solides.
- L'eau - Les eaux souterraines - Dans réponse aux inquiétudes croissantes pour le public concernant le DEGLNB a décrété avec succès le Règlement 2000-47 sous l'Acte de l'Eau Propre qui fournit une structure législative pour la protection de provisions des eaux souterraines.

L'AIENB, à travers les fonds en fidéicommiss de l'environnement, a préparé une brochure de l'information publique intitulée " Au sujet de votre puits " qui a été distribué à plus de 120,000 résidences au Nouveau-Brunswick.

- L'approvisionnement écologique - plusieurs départements provinciaux ont institué des politiques de l'acquisition écologique pour l'achat de marchandises et services.
- L'évaluation des lieux et la Rémediation - en mai 2002, une directive révisée "pour la gestion des sites contaminés a été publiée par le DEGLNB. Les directives révisées réduisent à l'essentiel le processus. L'AIENB continue

"L'AIENB a examiné les recommandations avancées par nos membres et la réponse du gouvernement des trois dossiers antérieurs. De la perspective de l'AIENB, le DEGLNB a été très sensible à nos inquiétudes et a réagi à beaucoup à nos recommandations antérieures."

"Dans réponse aux inquiétudes croissantes pour le public concernant le DEGLNB a décrété avec succès le Règlement 2000-47."

*“Dans résumé,
l’AIENB considère le
dossier une partie
intégrante de nos
services à membres,
un qui fournit nos
membres une occasion
de fournir leurs
pensées dans le
processus régulateur.”*

à travailler avec le DEGLNB sur le processus et récemment a organisé, avec le Comité PIRI Atlantique, une conférence à Moncton sur les questions des sites contaminés.

Les autres questions amenées des dossiers antérieurs ont été reconnues par le DEGLNB et ont été adressées par la province aux niveaux variables.

Dans résumé, l’AIENB considère le dossier une partie intégrante de nos services à membres, un qui fournit nos membres une occasion de fournir leurs pensées dans le processus régulateur.

4.0 LES PROBLÈMES D’ACTUALITÉ

La section suivante renvoie les inquiétudes, les questions ou les intérêts qui ont été produits par les membres de l’AIENB en 2002. Dans quelques exemples, les sujets avancés dans les dossiers antérieurs ont été visités de nouveau avec les recommandations de la suite appropriées.

4.1 LES PROFESSIONNELS DE SITE QUALIFIÉS

La “Directive pour la gestion de sites contaminés” (Directive) de mai 2002 décrit le processus de la gestion général à être utilisé pour les emplacements contaminés au Nouveau-Brunswick. La directive définit les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le processus de la gestion, y compris le professionnel de site qui est la personne retenue par le responsable pour fournir des services professionnels comme par le processus de la gestion défini.

La directive est un pas majeur en avant dans la gestion des sites contaminés. Cependant, les inquiétudes ont été exprimées comment une personne qualifiée comme un professionnel de site. Sous les directives courantes, le professionnel de site est “une personne dont les qualifications rencontrent ou dépassent les

exigences générales décrite par le DEGLNB”. En outre, les états de la directive que le professionnel de site est un membre actif de bonne réputation d’une organisation professionnelle applicable et le DEGLNB évaluera l’exigence sur un base cas par cas. Avec l’exception de cette déclaration générale, il n’y a aucun processus formalisé pour assurer que le professionnel de site rencontre les qualifications exigées.

Dans plusieurs juridictions aux États-Unis, y compris l’État de Massachusetts, la responsabilité pour la gestion d’emplacements contaminés a été transférée des régulateurs au secteur privé à travers le programme du Professionnel de Site Autorisé (PSA). Un PSA est professionnel expérimenté dans le champ d’estimation de l’emplacement de déchets hasardeux, le nettoyage et le déménagement. Un PSA doit avoir au moins 5 années éprouvées en dirigeant et surveillant les estimations, les déménagements ou les nettoyages d’emplacements (7 années sans un degré approprié), l’origine technique convenable et bon caractère moral.

Le programme de PSA place une plus grande responsabilité pour la rémediation du site sur le secteur privé. Ce programme d’autorisation assure ces PSA qui surveillent ou exécutent des estimations ou de nettoyages d’emplacements satisfont à hauts niveaux professionnels, et que les clients privés qui embauchent le PSAs auront la capacité de répartir et restaurer tout sauf les emplacements les plus sérieux sans attendre l’impact du gouvernement.

A Massachusetts, le processus PSA est dirigé par un Comité d’Inscription de Professionnels du Nettoyage de l’Emplacement des Déchets Hasardeux (Comité PSA) qui détermine si un candidat satisfait le critère de la qualification pour obtenir une licence pour travailler comme un PSA, administre un examen de l’autorisation, émet les licences, assure ces PSAs satisfont aux exigences pour la formation continue, et discipline les individus qui ne soutiennent pas de niveaux professionnels.

Toute personne qui rencontre le Comité PSA immatricule le critère et qui passe l’examen du Comité PSA peut devenir

“Un niveau de qualification développé pour “ les professionnels de site” au Nouveau-Brunswick. Le niveau de la qualification pourrait être étendu pour le Canada Atlantique, la formation continuée . est une exigence d’un professionnel de site.”

un PSA. Le Comité PSA est exigé par loi pour immatriculer seulement les individus qui sont qualifiés convenablement par leur éducation, leur formation et leur expérience. Le Comité PSA discipline tout PSA qu'il trouve dans violation de niveaux professionnels. Le PSA est évalué sur une base annuelle pour assurer que les opinions se conforment avec les lois de l'environnement et les règlements.

Avec ceci en tête le AIENB recommande cela:

- Un niveau de qualification développé pour “les professionnels de site” au Nouveau-Brunswick. Le niveau de la qualification pourrait être étendu pour le Canada Atlantique;
- Les niveaux de la qualification sont rigoureux et considèrent l'éducation du professionnel de site, sa formation et son expérience;
- La formation continuée · est une exigence d'un “professionnel de site”; et
- une révision régulière des qualifications est réalisée du professionnel de site.

L'AIENB offre son assistance au DEGLNB dans le développement de ces niveaux.

4.2 LE PLAN DE FERME DE L'ENVIRONNEMENT

L'Environnement et le Comité de la Sécurité de la Nourriture Sur-ferme de “ Pommes de terre Nouveau-Brunswick “ est un groupe de producteurs de la pomme de terre qui travaillent comme volontaires qui examinent questions de l'agri-environnement qui sont d'inquiétude les deux à eux-mêmes et le public général. Le comité promouvoit la conscience publique des avantages des bonnes procédures agricoles qui sont utilisées par les producteurs de la pomme de terre et de nouveaux entraînements pour réhausser la protection de l'environnement, la sécurité de la nourriture et la production de la pomme de terre soutenable.

Le comité continue à être instrumental dans négocier avec défis qui affrontent leur industrie tel que: l'érosion du sol, la gestion nutritive, et les questions de la sécurité de la nourriture sur-ferme. Beaucoup de ces producteurs avait déjà rendu effectifs les stratégies pour la conservation du et de l'eau sur leur fermes incluant construire la diversion dispose en terrasse et les voies aquatiques navigables et couverts d'herbe et adoptant la sémination traverse-inclinaison afin de contrôler l'érosion du sol. Là reste de la superficie a être protégé. Le Plan de la Ferme De l'environnement Atlantique a été introduit, mais plus de fermes pourraient bénéficier de participation dans ce processus. Les inquiétudes de la sécurité de la nourriture sur-ferme sont des questions nouvelles emergeantes que le comité croient ne devraient pas être traitées séparément.

Les membres du comité ont vu un besoin urgent pour la promotion supplémentaire du Plan de la ferme de l'environnement Atlantique et les Directives de la Sécurité de la Nourriture Sur-ferme. Les producteurs sur le comité aussi observé qu' il y avait beaucoup de questions débordantes et d'entraînements commun à les deux activités. Ce comité a décidé sur un effort innovateur d'encourager le Plan de la ferme de l'environnement et sécurité de la nourriture sur-ferme en même temps, donc sauver les producteurs de pomme de terre du temps et d'accomplir une meilleure compréhension de l'interdépendance de beaucoup des questions.

“Les pommes de terre - Nouveau-Brunswick”, représentant l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick, reste intéressé au sujet d'impacts potentiels sur les producteurs individuels de mise en oeuvre stricte de zones de protection des sources d'eau. Il y a une inquiétude que l'inflexibilité dans la mise en oeuvre de ces zones enfoncera sur les producteurs. La plus Bonne Gestion convenable Pratique (BGPs) aura besoin d'être évalué avec soin pour assurer leur faisabilité et acceptation avec les producteurs. Les efforts supplémentaires vers la recherche qui s'adapte et les initiatives du transfert de la technologie seront eus besoin d'impliquer des groupes du producteur au niveau de la base.

*“Pommes de terre -
Nouveau- Brunswick
est consulté pour
l'impact de protection
des sources d'eau
répartit en zones dans
les régions agricoles”*

“Il est senti que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n’a pas cependant pris les pas nécessaires pour faire Nouveau Brunswick un marché pour la vente du compost en vrac viables”

Avec ceci en tête l’AIENB recommande cela:

- “Les Pommes de terre - Nouveau- Brunswick” soit consulté pour l’impact de protection des sources d’eau réparti en zones dans les régions agricoles.

4.3 COMPOSTER

Avec une accentuation augmentée vers la diversion des déchets qui est le centre du centre des ordres du jour du DEGLNB, il y aura sans doute plus de projets visés vers recycler des courants des déchets organiques et nutritifs à travers des technologies pour composter. Il est senti que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n’a pas cependant pris les pas nécessaires pour faire Nouveau Brunswick un marché pour la vente du compost en vrac viables, par conséquent beaucoup de initiatives compostant qui dépendent des marchés locaux pour la vente de leur compost uniquement affronteront des difficultés économiques inutiles.

Quelques-unes des questions que l’industrie de compost affronte sont:

- l’ accès facile à terre arable excavée directement de lits majeurs, et les habitats naturels au Nouveau-Brunswick avec les services des exigences régulateurs de l’environnement minimales qui sont trop bas pour maintenir le prix de la terre arable pour permettre à fournisseurs du compost de participer. Accédez à “ Bon marché Terre arable “ est le facteur de la plaque négative le plus seul qui inhibe des occasions des ventes du compost en vrac dans NB.
- Il n’existe aucun contenu organique minimum spécifié pour la terre arable. Une matière organique minimum spécifiée agirait conjointement avec la conservation des eaux souterraines du courant de DEGLNB et la stratégie de la protection pour les municipalités. Les études ont montré cet établissement de la terre arable de qualité pauvre est le contributaire majeur dans protéger et conserver les eaux souterrains.

Une fois qu'un producteur du compost peut démontrer suffisamment que le produit du compost fini contient les caractéristiques exigées pour l'application proposée (et rencontre avec CCME et Critères du Compost Canadien de BNQ et CFIA) il ne devrait pas y avoir toutes limitations supplémentaires placées sur le projet de l'application du compost. Les applications du compost partout en Amérique du Nord ont exécuté au-delà d'attentes initiales logiquement et sans plaque négative impacts de l'environnement.

L'histoire a montré cela dans les autres marchés géographiques, l'industrie du compost peut se développer et grandir. L'augmentation et succès des opérations de composter dans tour fournissent des avantage supplémentaire précieux à industrie pour la gestion améliorée de leurs déchets, aussi bien que création du travail locale. De plus, il y a des avantages incommensurables à l'agriculture soutenable et miner, la conservation de nos provinces a limité des ressources et le plus d'un air d'importance la protection de l'environnement naturel soutenir l'habitat de la faune, et le plaisir de les générations futures.

Avec cela en tête, AIENB recommande au DEGLNB:

- à prendre des mesures suffisantes pour mettre en vigueur leur règlements miniers terre miniers;
- à encourager tous les niveaux de gouvernement provincial et gouvernement (parcs, municipalités) et corporations de la couronne d'adopter des spécifications de la matière organiques minimums dans leurs achats de la terre arable;
- à encourager la coopération avec les autres Départements Provinciaux et les Corporations de la Couronne à supporter l'utilisation du compost pour acquiescement de l'environnement et efforts de l'adoucissement; et
- a réduire des politiques restrictives sur les applications du compost.

*“l'AIENB
recommande au
DEGLNB à prendre
des mesures suffisantes
pour mettre en
vigueur leur
règlements miniers
terre miniers”*

Pendant qu'un régulateur peut établir des procédures de l'épreuve et des limites acceptables pour les plusieurs paramètres de l'épreuve, ce encore n'assure pas de système sûr. Un échantillon de l'eau est seulement une "photo instantanée" du système.

4.4 LA CERTIFICATION OBLIGATOIRE D'OPÉRATEURS DE SYSTÈMES DE LA PROVISION DE L'EAU

La certification d'opérateurs de systèmes de l'eau est très importante pour l'industrie de l'eau parce qu'il:

- assure les opérateurs ont au moins un niveau minimum de formation et de compréhension;
- souligne l'importance d'éducation et former;
- assure les opérateurs seront capables de mieux adresser la qualité de l'eau;
- assure que les opérateurs seront capables de négocier avec les questions comme ils surviennent et sont capable de rendre effectif des procédures; et
- force les directeurs à embaucher le personnel qui est capable d'existence certifié et améliore la qualité de personnel opérationnel de cette façon.

En faisant certification obligatoire est un rôle légitime pour un régulateur. Pendant qu'un régulateur peut établir des procédures de l'épreuve et des limites acceptables pour les plusieurs paramètres de l'épreuve, ce encore n'assure pas de système sûr. Un échantillon de l'eau est seulement une "photo instantanée" du système. Un des meilleures façons qui assure la sécurité totale d'un système assure que le personnel est bien formé et est certifié à un niveau exigé pour un système particulier.

Dans quelques respects, la certification obligatoire va avec le concept de coût plein qui demande le prix pour l'eau. Avec la certification obligatoire, les fournisseurs auront à embaucher de personnel qualifié et la formation de personnel existant devient une priorité. Un résultat attendu de certification obligatoire d'opérateurs est une augmentation dans les taux de l'eau et l'égout dans les municipalités.

Avec ceci en tête, l'AIENB recommande ce que le DEGNB:

- rendent effectif des exigences de la certification obligatoires pour opérateurs de systèmes de la provision de l'eau municipaux.

4.5 ACQUISITION DE SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT

Les services consultant de l'environnement, la geoscience en particulier de l'ingénieur et l'estimation biologique, le dessin et services de restauration sont recherchés par plusieurs niveaux de gouvernement et le secteur privé. Les Ingénieurs consultants de la Nouvelle-Écosse ont rapporté récemment cette "sélection d'un ingénieur consultant est une des décisions les plus importantes qu'un client fait". Typiquement la sélection de fournisseurs du service de services de l'environnement, les services professionnels en particulier, est prix conduit plutôt que basé sur la critère de la qualification, par exemple, mais n'a pas limité à:

- la compétence technique;
- la capacité directoriale;
- l'expérience sur les projets semblables;
- le personnel qualifié disponible pour la durée du projet;
- la prouvé de performance;
- la stabilité financière;
- l'emplacement et/ou une connaissance locale; et
- l'indépendance professionnelle et l'intégrité.

Dans beaucoup d'exemples, la sélection basé sur le prix résulte en fournisseurs du service qui sont incapable de fournir les services qui satisfont à client et attentes régulatrices. Cela peut résulter en les délais du projet et peut poser une menace à santé humaine, sécurité et l'environnement. Quand les procédures de la Sélection Qualification-basé sont rendues effectif, le client se concentre sur la sélection de fournisseurs du service qui rencontrent un ensemble de critère qualitatif. Une fois qu'un

"l'AIENB recommande ce que le DEGNB rendent effectif des exigences de la certification obligatoires pour opérateurs de systèmes de la provision de l'eau municipaux."

“les départements du gouvernement provinciaux qui obtiennent les services de l’environnement placent une plus grande accentuation sur la sélection et qu’ils utilise des procédures de la Sélection Qualification-basé”

fournisseur du service est sélectionné, un beau prix est négocié raconté à l’étendue de services exigée directement.

Avec ceci en tête, l’AIENB recommande cela:

- que plusieurs Départements du Gouvernement Provinciaux qui obtiennent ces services de l’environnement placent une plus grande accentuation sur la sélection et qu’ils utilise des procédures de la Sélection Qualification-basé; et
- le DEGLNB encourage gouvernement et le secteur privé à adopter des procédures de l’acquisition du service semblables et inspirer l’industrie de l’environnement pour améliorer le niveau et qualité de service continuellement fourni aux clients.

4.6 LE CHANGEMENT DU CLIMAT

Sur les trois années passées, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a démontré la direction considérable et vision sur la question importante de changement du climat. C’était notre Premier ministre qui a organisé une Conférence du Changement du Climat de la part de la Conférence de Gouverneurs Nouvelle-Angleterre et Premier ministre Canadiens De l’est en mars de 2001 et se termine en un Plan de l’Action qui est adopté par les Premier ministre et Gouverneurs en août de cette même année.

L’AIANB encourage le Gouvernement à continuer à rester au premier rang de cette question globale en commençant l’action au Nouveau Brunswick qui atténuera nos contributions aux émissions de gaz de la serre et utiliser des politiques, l’éducation, et en effet, le règlement où à propos. C’est notre croyance que prendre des mesures sensibles maintenant sera salubre pour le Nouveau Brunswick à travers la conservation d’énergie, donc augmenter notre compétitivité totale; la réduction de la contamination dans autres polluants de l’air plus directement en rapport avec les impacts de la santé

humain; aussi bien que donner un rôle principal considérable à nos institutions dans répondre aux exigences éventuelles établi sur l'étape internationale.

Le Nouveau-Brunswick a établi une réputation excellente quant à ses compétences dans les champs écologiquement-apparentés dans l'industrie, le monde universitaire, le gouvernement, et la profession consultante. Dans plusieurs exemples, les compétences ont été développées et aiguisées dû aux initiatives Provinciales et été résulté en les deux actions au Nouveau-Brunswick, aussi bien que les exporter considérables de nos capacités au marché nord-américain, aussi bien qu'outre-mer. Au Nouveau-Brunswick nous avons déjà des capacités considérables dans les champs de conservation d'énergie, le contrôle de la pollution de l'air, agricole et forêts construire, et le gestion de l'environnement. En prenant en charge des réponses actives au climat, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne veut pas seulement été reconnu pour sa vision louable, il créerait une plate-forme pour l'activité économique augmentée, y compris l'exportation de nos compétences.

Avec ceci en tête, l'AIENB recommande cela:

- le Nouveau-Brunswick avance un plan de l'action du Changement du Climat qui mettra la province en avant du débat Kyoto, et résultera en les avantages sociaux et économiques à la province.

“le Nouveau-Brunswick avance un plan de l'action du Changement du Climat qui mettra la province en avant du débat Kyoto, et résultera en les avantages sociaux et économiques à la province.”

5.0 RÉSUMÉ DE RECOMMANDATIONS

L'Association de l'industrie de l'environnement du Nouveau-Brunswick, basée sur les idées de nos membres, offre les recommandations suivantes au Ministre d'Environnement et le gouvernement local sur les régions clés suivantes:

LE PROFESSIONNEL DE SITE QUALIFIÉ

- Un niveau de qualification développé pour “les professionnels de site” au Nouveau-Brunswick. Le niveau de la qualification pourrait être étendu pour le Canada Atlantique;
- Les niveaux de qualification sont rigoureux et considèrent l'éducation du professionnel de site, la formation et l'expérience;
- La formation continué · est une exigence d'un “professionnel de site”; et
- Une révision régulière portée sur les qualifications d'un “professionnel de site”.

LE PLAN DE LA FERME DE L'ENVIRONNEMENT

- “Les Pommes de terre - Nouveau-Brunswick” été consulté pour impact de protection de l'eau de source réparti en zones dans les régions agricoles.

COMPOSTER

- prennent des mesures suffisantes pour mettre en vigueur leur règlements pour minier la terre arable.
- encouragent tous les niveaux de provincial et gouvernement municipal (parcs, municipalités) et corporations de la couronne adopter des spécifications de la matière organiques minimums dans leurs achats de la terre arable.
- encouragent la coopération avec les autres départements provinciaux et les corporations de la Couronne à supporter l'utilisation du compost pour acquiescement de l'environnement et efforts de l'adoucissement.

- réduisent des politiques restrictives sur les applications du compost.

CERTIFICATION OBLIGATOIRE D'OPÉRATEURS DE SYSTÈMES DE LA PROVISION DE L'EAU

- rendent effectif des exigences de la certification obligatoires pour opérateurs de systèmes de la provision de l'eau municipaux.

ACQUISITION DE SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT

- plusieurs départements du gouvernement provinciaux qui obtiennent une plus grande accentuation à place des services de l'environnement sur sélection qui utilise des procédures de la sélection qualification-basé.
- le DEGLNB encourage le gouvernement et le secteur privé à adopter des procédures de l'acquisition du service semblables et inspirer l'industrie de l'environnement pour améliorer le niveau et qualité de service continuellement a fourni aux clients.

LE CHANGEMENT DU CLIMAT

- Le Nouveau-Brunswick a avancé un Plan de l'Action du Changement du Climat qui mettra la province en avant du débat Kyoto, et résultera en les avantages sociaux et économiques à la province.

**Association des industries de
l'environnement du Nouveau-Brunswick
Conseil d'administration 2001-2002**

PRÉSIDENT

John Pugh
SNC-Lavalin Inc.
Fredericton, NB

1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Lee MacWilliams
AMEC Earth & Environmental
Fredericton, NB

2^e VICE-PRÉSIDENT

Kathy Edwards
RPC
Fredericton, NB

TRÉSORIER

Victor Nowicki
ARC-GEOBAC Group Inc.
Fredericton, NB

PRÉSIDENT 2000 - 2002

Michael D. Riley
Dillon Consulting Ltd.
Fredericton, NB

SECRÉTAIRE

Mike Roy
Plant Hope Adjusters Ltd.
Moncton, NB

Conseil d'administration

George Cooper
Lantech Drilling Services
Dieppe

Pat McMahon
NB Community College
Miramichi

Jean Louis Daigle
Eastern Canada Soil & Water
Conservation Centre, St.-Andre

Neil Thomas
ADI Group Inc.
Fredericton

Jessie Davies
Environment & Sustainable
Development Research Centre
University of New Brunswick
Fredericton

James Vaughan
Barrington Industrial Services
Saint John

Tim Ryan
Fundy Engineering
& Consulting
Saint John

Carol Sharpe
Fredericton Region
Solid Waste Commission
Fredericton

Université de Moncton

--

Kevin Hocquard
Jacques Whitford
Fredericton

Bathurst

--